

DEPARTEMENT
D'ILLE et VILAINE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT

EXTRAIT

de RENNES

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON

de BRUZ

N°10/2024

COMMUNE DE

CHARTRES de BRETAGNE

CONVOCATION
23 janvier 2024

L'an deux Mil vingt-quatre, le 29 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de CHARTRES de BRETAGNE s'est réuni en salle du conseil municipal à la Mairie de Chartres de Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 23 janvier 2024, conformément à l'Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENT(E)(S)

19

PRESENT (E)(S) : M. BONNIN – M. GEFFROY – Mme JOALLAND – Mme POULAIN – Mme LOUIS - Mme BENTZ – M. BABOUR - Mme BLANCHET – Mme BOUCHERON – M. BOSSARD – Mme KOUBA – Mme VANNIER - M. MUTSHE - Mme BONNET – M. GAUTIER – M. LE BORGNE - M. DANGE – Mme GLAZIOU – M. GIRAUD

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)
AVEC POUVOIR(S)

3

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS :
M. LOUIS donne pouvoir à M. GEFFROY
Mme BOSSARD donne pouvoir à Mme JOALLAND
Mme HANANE donne pouvoir à M. BOSSARD

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) :

ABSENT(E)(S) :

ABSENT(E)(S)

SECRETARE DE SEANCE : Mme GLAZIOU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 JANVIER 2024

N°10/2024

9.1

Valorisation des espaces mis à disposition des associations 2023

En 2023 un travail de valorisation des contributions de la ville au fonctionnement associatif a été mené pour permettre de chiffrer les apports de la ville en termes de locaux, personnels, matériel, véhicules...

- La valorisation de la mise à disposition des espaces associatifs avec des créneaux annuels :

Afin de déterminer un montant de valorisation par salle pour 2023, les éléments suivants ont été pris en compte :

- Recensement des dépenses par bâtiment pour l'année N-1 : fluides, maintenance, travaux en régie, coût d'entretien humain et matériel par le service hygiène et/ou le service des sports

- Prise en compte d'un coût locatif moyen sur la commune (référence : carte des loyers du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires)

Tableau explicatif de la prise en compte des coûts :

| Bâtiment | COÛTS DIRECTS 2022 | | | | | | VALORISATION LOYER 2022 | Total coût bâtiment 2022 | Surface totale bâtiment (m2) | Coût horaire au m2 |
|----------|--------------------------|-------------------|----------------------------------|--|---------------------------------|---------------------------------|--|------------------------------------|--------------------------------|--|
| | Fluides, maintenance (€) | Travaux régie (€) | Entretien service hygiène RH (€) | Entretien service hygiène Produits (€) | Entretien service sports RH (€) | Dépenses service des sports (€) | Coût moyen de location (10,4 € par m2 mensuel sauf terrains 1 € par m2)* | | | |
| BÂTIMENT | Montant | Montant | Montant | Montant | Montant | Montant | Montant | Somme Coûts directs + valorisation | Nombre de m2 total du bâtiment | Total coût bâtiment/surface totale/365 jours/nombre d'heures de créneaux |

*référence : carte des loyers du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour la valorisation du loyer des bâtiments

Ces éléments ont permis de déterminer un coût horaire au m2 par bâtiment, qui est ensuite multiplié par la taille des salles/espaces et équipements liés (hall, vestiaires, sanitaires le cas échéant).

Enfin, pour les espaces particulièrement dotés en matériel (la salle de gymnastique et la salle de musculation), un coût de matériel a été ajouté prenant en compte l'achat des matériels avec un amortissement sur 10 ans.

Tableau explicatif par espace :

| SALLE | SURFACE (salle + locaux communs) m2 | COÛT HORAIRE au m2 | Valorisation horaire Salle | Valorisation matériel | Total |
|-----------------|--|--|------------------------------------|--|--|
| NOM DE LA SALLE | Surface de la salle + sanitaires + vestiaires + locaux communs | CF coût horaire du bâtiment du tableau précédent | Surface de la salle * coût horaire | Achat de matériel pour la salle amorti sur 10 ans (pour la salle de gym et la salle de musculation)/365 jours/nombre de créneaux | Valorisation horaire de la salle + valorisation matériel |

Ces éléments permettent d'établir un coût horaire de valorisation par espace associatif :

| Grille valorisation 2023 | | |
|--------------------------|--|--|
| ESPACES ASSOCIATIFS | SURFACE DES ESPACES salles / locaux ou espaces communs / terrain | Coût horaire de valorisation des espaces (salles / locaux ou espaces communs / terrain) |
| Bâtiment B/photo | 60 | 1,5 |
| FOYER DES SPORTIFS | 70 | 2,0 |
| SALLE DES TRIBUNES | 90 | 2,6 |
| PISTE D'ATHLETISME | 3 200 | 2,6 |
| Bâtiment B/peinture | 151 | 3,9 |
| LOCAUX ESPERANCE | 143 | 4,2 |
| Bâtiment B/poterie | 164 | 4,2 |
| Studio 131 | 160 | 4,2 |
| Cézembre | 180 | 4,8 |
| BOULODROME | 200 | 5,7 |
| SALLE MUSCULATION | 218 | 6,5 |
| Bréhat | 249 | 6,7 |
| Ouessant | 250 | 6,7 |
| SALLE Maurice BEJART | 249 | 7,3 |
| BROCELIANDE OWENS | 244 | 8,0 |
| Belle-Ile | 308 | 8,2 |
| BROCELIANDE CHAPLIN | 355 | 11,6 |
| SALLE ARTS MARTIAUX | 408 | 11,9 |
| BROCELIANDE COPERNIC | 503 | 16,4 |
| SALLE TENNIS DE TABLE | 1 167 | 31,0 |
| SALLE OMNISPORTS | 1 247 | 36,5 |
| SALLE TENNIS | 1 565 | 37,2 |
| HALLE DES SPORTS | 1 434 | 38,1 |
| TERRAINS DE FOOTBALL | 25 140 | 39,8 |
| SALLE SPECIALISEE GYM | 1 516 | 48,1 |

- Autres éléments pris en compte

Ces éléments viennent compléter le coût de valorisation des espaces associatifs.

La valorisation des apports de la ville aux associations prend également en compte les locaux mis à disposition ponctuellement aux associations en se basant sur le coût locatif voté en conseil municipal (salles de la maison des associations, Rabelais, Victor Basch, salle Jacques Brel, Halle de la Conterrie, Ferme des Peupliers), la mise à disposition à titre gracieux du camion du Pôle Sud, les frais spécifiques.

En 2024, l'acquisition du logiciel de gestion de salle et de matériel « 3D ouest » permettra un calcul fin de ces montants sur la base des tarifs de valorisation votés en Conseil Municipal, en y ajoutant la mise à disposition du matériel festif.

A ce stade, les interventions en régie du personnel municipal pour accompagner les événements et manifestations associatives sur l'espace public ne sont pas valorisées. Une réflexion sera menée à partir de 2024, une fois le nouvel outil de gestion des salles et espaces déployé dans la collectivité.

Cette année, l'estimation des contributions de la ville 2023 sera indiquée aux associations pour information avec la notification de la subvention annuelle 2024. En 2025, il leur sera demandé d'intégrer un montant de valorisation précis à leur comptabilité au titre de l'exercice 2024 (contributions volontaires en nature, indiquées au pied du compte de résultat en deux colonnes de totaux égaux pour les recettes et les charges).

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, approuvent la méthode de valorisation ainsi que la grille tarifaire pour l'année 2023 permettant de valoriser les apports de la ville aux associations.

P.C.C.- Suivent les signatures
Le Maire



Philippe BONNIN